

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU SITE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 9

Campus Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq

Espaces extérieurs

REF CONSULTATION : 2026.27

SOMMAIRE

Article 1.	Presentation du site	3
Article 2.	Objet du lot.....	3
Article 3.	Constitution du CCTP du lot	3
Article 4.	Matériel et outillage	4

ARTICLE 1. PRESENTATION DU SITE

L'Université de Lille recherche un prestataire pour assurer le nettoyage ponctuel des espaces extérieurs de son campus de la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq.

Le site (110 ha, 80 bâtiments, zones boisées et sportives) fait face à des occupations récurrentes par les gens du voyage, rendant ces interventions de propreté indispensables.

ARTICLE 2. OBJET DU LOT

Ce lot concerne la remise en état des sites occupés par les gens du voyage. Suite à une alerte des services universitaires (mail ou téléphone), le titulaire dispose d'un délai de 42 heures maximum pour mobiliser une équipe.

*** Missions principales :**

Nettoyage et désinfection des zones souillées (excréments, déjections, etc.).

Collecte et acheminement des déchets (en sacs ou en vrac) vers les bennes prévues à cet effet. Selon l'ampleur, les bennes seront soit positionnées sur site par l'Université, soit situées au parc à bennes du campus.

Fréquence et volume : L'activité étant irrégulière, le besoin est estimé à 30 semaines d'intervention par an. Durant les périodes d'occupation, un passage trois fois par semaine (ex : lundi, mercredi, vendredi) est requis pour l'entretien des abords des campements et des bâtiments proches.

Moyens et sécurité :

Équipe type : 2 agents équipés du matériel adéquat.

Durée d'intervention : De 2 heures à une demi-journée par zone, selon l'importance du groupe.

Sécurité : Si le contexte l'exige, l'Université pourra mandater une équipe de sécurité pour accompagner les agents de nettoyage.

ARTICLE 3. CONSTITUTION DU CCTP DU LOT

Ce CCTP est constitué des annexes suivantes :

- 5 : Spécificité du lot
- 6 : Cadre de réponse
- Plan du Campus

ARTICLE 4. MATERIEL ET OUTILLAGE

Le prestataire devra justifier de la possession de l'ensemble des matériels et Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires à la bonne exécution des prestations.

La liste non exhaustive comprend notamment :

Matériel d'exploitation :

Nettoyeur haute pression, souffleur, râteau à gazon, pinces de ramassage et véhicule de type camion-benne.

Protection du personnel (EPI) :

Combinaisons de protection, gants adaptés et chaussures de sécurité.

Le candidat est libre de proposer tout matériel complémentaire qu'il jugerait utile à l'efficacité des interventions. Les fiches techniques de l'ensemble des matériels devront impérativement être jointes à l'offre.